

Peut on imposer une formations a des agents territorriaux

Par laporta, le 06/05/2008 à 16:33

bonjour . je suis agent de maitrise pour la communeaute urbaine de marseille et depuis 2 ans mes horaires ont changes a savoir qu a l heure d aujourd hui je travailles en 3x8 . dans ce nouveau systeme tous les conges quels qu ils soient sont inclus a la suite de ma semaine de travail qui se deroule comme suit sachant que ma semaine de travail demarre toujours un vendredi et se termine le jeudi suivant pour les semaines de jours et le vendredi matin pour les semaines de nuit :

- 1) semaine d apres midi de 13h30 a 21h30 suivie de 14 jours de conges dans lesquels et uniquement pour cette vaccation est inclus une semaine d abstreinte a domicile du mercredi matin au mardi soir ceci 24h/24h.
- 2) semaine de matin de 5h30 a 13h30 suivi de 7 jours de conges.
- 3)semaine de nuit de 21h30 a 5h30 suivi de 14 jours de conges .
- au jour d aujourd hui la direction nous impose des stages ou formations mais ceci pris sur notre temps de conges .
- ma premiere question est de savoir si ces formations sont obligatoires et si c est legal de devoir les faire sur mon temps de conges ?
- ma deuxieme question est de savoir si ce systeme horaire est legal sachant aussi et d apres notre direction qu il nous reste leur devoir 98h par an ?
- j ai du reste refuse de participer a ces formations sur mes conges car j estimes qu elles ne m apportent rien mais des menaces de sanctions ont etaient faites a mon encontre.

je vous remercie d avance pour votre aide.